

garde la collection d'étude synoptique). Les conservateurs en cause coopèrent de la façon la plus étroite. La collection d'insectes qui appartenait jadis au Musée a été cédée au ministère de l'Agriculture en 1916, quelque temps après l'incendie de l'édifice central (voir paragraphe 6). La Collection nationale d'insectes relève maintenant de l'Institut de recherches entomologiques, du ministère de l'Agriculture. Les directeurs de chaque organisme ont mutuellement convenu, par voie de correspondance, d'adopter pour politique que l'Institut se charge de la collection méthodique des arthropodes terrestres (e.g., insectes, arachnides, centipèdes et millipèdes), tandis que le Musée se consacre aux arthropodes aquatiques, tels les crustacés, et aux autres invertébrés.

Des herbiers, collections de plantes à fleurs, de fougères et de champignons se trouvent dans deux sections (taxonomie et botanique économique - mycologie) de l'Institut de recherches sur les végétaux, au ministère de l'Agriculture. Après discussion, les directeurs respectifs du Musée et de l'Institut en sont venus à une entente verbale afin d'éviter toute répétition d'efforts. En conséquence, le Musée ne tient aucune collection de champignons et remet les spécimens recueillis à l'Institut. En retour, ce dernier ne constitue aucune collection d'algues, de lichens, d'hépatiques et de muscinées, que l'on retrouve dans l'Herbier national du Musée. Il reste à résoudre le dédoublement des collections de plantes à fleurs et de fougères. Le Musée a pour politique de se limiter aux plantes de l'Arctique et de la zone subarctique, tandis que les plantes tropicales vont à la collection de l'Institut.

Ces dernières années, le Musée a bénéficié du concours chaleureux des diverses divisions de l'Office des recherches sur les pêcheries. Son personnel a pris part à des croisières océanographiques sur le Pacifique, l'Atlantique et dans la mer des Caraïbes. Nous avons reçu beaucoup de spécimens importants collectionnés par les scientifiques de l'Office. En retour, notre Centre canadien d'identification océanographique s'est occupé presque à plein temps de l'identification du plancton océanique pour le compte de l'Office.

Une entente verbale a fait suite à des entretiens avec le directeur du Service canadien de la faune, du ministère des Affaires